



Ville d'Escaudain

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESCAUDAIN

SÉANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2024
CONVOCATION EN DATE DU 25 SEPTEMBRE 2024

DELIBERATION N° 04/05/2024

Présidence : M. Bruno SALIGOT, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 18

Nombre de votants : 25

Membres présents : MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, DRELON André, RISBOURG Dominique, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, ADIMI Karim, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure

Membres excusés ayant donné pouvoir : M. BENAMARA Ali donne pouvoir à Mme MARCUZZI Jeannette, Mme TRIUX Annick donne pouvoir à M. SALIGOT Bruno, M. SION Michel donne pouvoir à Mme GUIOT Christelle, Mme VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique donne pouvoir à M. ABDELOUHAED Olivier, Mme DI GIULIO Cécile donne pouvoir à Mme SCHUTT Sylvie, Mme GALAND Mélanie donne pouvoir à Mme STIEVENARD Karine, M. ABDELKADER Michaël donne pouvoir à Mme MERCIER Catherine

Membres excusés : MM. GIL Eugène, PLAYE Maryse, PETIT Dimitri

Membres absents : M. CLOET Geoffrey

Secrétaire de séance : Mme RISBOURG Dominique

**OBJET : Programme « Résidence du Clos de Terril » – Lotissement de 64 logements locatifs–
Dénomination des 2 voies créées – Numérotation des logements**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'opération d'aménagement de la Résidence du Clos du Terril qui consiste en la construction de 64 logements locatifs sur l'ancien site du magasin Netto. Dans le cadre de l'aménagement de cette résidence, l'aménageur, la société Mont Doyen a sollicité la Commune pour

dénommer les 2 rues créées, vouées à être incorporées dans le domaine public communal et pour numéroté les logements ;

Monsieur le Maire propose de dénommer la rue la plus au Nord « rue Pierre Gaillette », en mémoire à Pierre Canivez dit « Pierre Gaillette » figure escaudinoise, né le 24 Novembre 1909, sa famille n'étant pas riche, très tôt Pierre a pris l'habitude de ramasser des « gaillettes » de charbon oubliées par les cafus sur le terril Audiffret Pasquier pour se faire un peu d'argent en les vendant aux ménagères, ce qui lui donnera son surnom. Avec le temps « Pierre Gaillette » est devenu un personnage folklorique du quartier de la Cité Victoire et de toute la Ville, reconnaissable à son béret, son écharpe rouge nouée autour de la tête. Il décède le 03 Juillet 1993. En 2002, l'association Nord Escaudain et la Municipalité décident de lui rendre hommage en créant un géant à son effigie ;

En ce qui concerne la numérotation, il informe que le côté droit en entrant par la rue Ledru Rollin sera pair et que le côté gauche sera impair (voir le plan annexé) ;

Monsieur le Maire propose de dénommer la rue la plus au Sud « Rue des Cafus » en mémoire aux femmes employées par les compagnies des Mines au triage du charbon. Il s'agissait d'un travail pénible consistant à enlever les impuretés mélangées au charbon. Leur seule protection contre la poussière omniprésente était leur coiffe, qui dans les mines du Nord de la France leur valait le surnom de "cafus" ;

C'était un métier éprouvant sans cesse debout avec la cadence infernale du convoyeur à bande. Le bruit, les poussières, les mains abîmées sont les effets de ce travail. En plein été, la chaleur les faisait suffoquer et en hiver leurs mains étaient gelées par le froid. Le travail était tellement poussiéreux que les trieuses ressortaient aussi noires que les mineurs de fond. Les trieuses ou cafus disparurent des carreaux miniers avec la création des criblages-lavoirs automatisés ;

En ce qui concerne la numérotation, il informe que le côté droit en entrant par la rue Pierre Gaillette sera pair et que le côté gauche sera impair (voir le plan annexé) ;

Les lots 1 à 6 se situant en front à rue prendront quant à eux une numérotation en fonction des logements existants rue Ledru Rollin et en prévoyant dans un lointain futur la disparition potentielle de la station-service et son remplacement par des logements, les numéros attribués sont :

- Le lot 1 sera numéroté : 1 N rue Ledru Rollin
- Le lot 2 sera numéroté : 1 M rue Ledru Rollin
- Le lot 3 sera numéroté : 1 L rue Ledru Rollin
- Le lot 4 sera numéroté : 1 K rue Ledru Rollin
- Le lot 5 sera numéroté : 1 J rue Ledru Rollin
- Le lot 6 sera numéroté : 1 I rue Ledru Rollin

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DECIDE de dénommer les voies sus indiquées, comme proposé, « rue Pierre Gaillette » et « rue des Cafus ».

ADOpte la numérotation proposée.

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali (pouvoir remis à Mme MARCUZZI Jeannette), TRIoux Annick (pouvoir remis à M. SALIGOT Bruno), DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel (pouvoir remis à Mme GUIOT Christelle), STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique (pouvoir remis à M. ABDELOUAHED Olivier), DI GIULIO Cécile (pouvoir remis à Mme SCHUTT Sylvie), ADIMI Karim, GALAND Mélanie (pouvoir remis à Mme STIEVENARD Karine), PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël (pouvoir remis à Mme MERCIER Catherine)

Fait en séance les jour, mois et an susdits
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,



Bruno SALIGOT.

La Secrétaire de séance,

Dominique RISBOURG.